# Clermont

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

# Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1	. Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2	. Achats d'eaux brutes	6
	1.6.	Eaux traitées	7
	1.6.1	. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	7
	1.6.2	. Production	7
	1.6.3		
	1.6.4	. Volumes vendus au cours de l'exercice	8
	1.6.5		
	1.6.6		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarif	ication de l'eau et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
2		ateurs de performance	
٥.		•	
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau.	
	3.3.1		
	3.3.2	1 /	
	3.3.3	1 /	
	3.3.4	1 /	
	3.4. 3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	o.o. non déf	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur! Sig	,net
			fini
	3.7.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur ! Signet non dél Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur ! Signet non dél	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)Erreur! Signet non dél	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
1		· ,	
4.		ncement des investissements	
	4.1.	Branchements en plomb.	
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	20
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	• •
	1	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
		ı dernier exercice	
5.	Actic	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	

# 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau **☑** communal □ intercommunal Nom de la collectivité : Clermont Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune Compétences liées au service : Oui Non V П Production Protection de l'ouvrage de prélèvement Traitement (1) $\overline{\mathbf{Q}}$ П Transfert Stockage (1) $\overline{\mathbf{Q}}$ Distribution (1) A compléter Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Clermont Existence d'une CCSPL □ Oui au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation\*:..... ☐ Non Existence d'un schéma directeur 1.2. Mode de gestion du service Le service est exploité en ☑□ Régie par Régie à autonomie financière

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 455 habitants au 31/12/2018 (455 au 31/12/2017).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 228 abonnés au 31/12/2018 (224 au 31/12/2017).

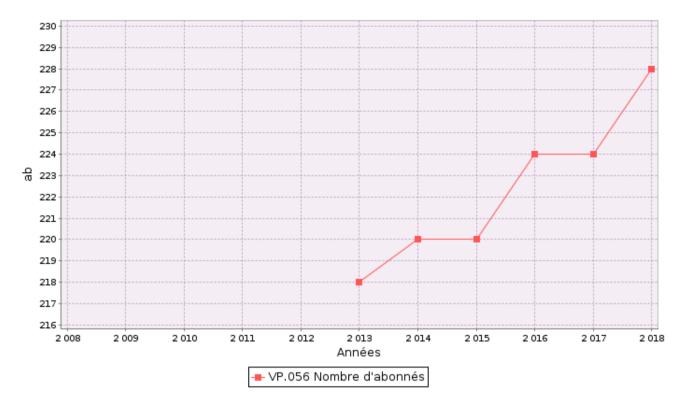
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Clermont					
Total	224			228	1,8%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,8 abonnés/km au 31/12/2018 (22,4 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,03 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,32 m³/abonné au 31/12/2018. (101,09 m³/abonné au 31/12/2017).



#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

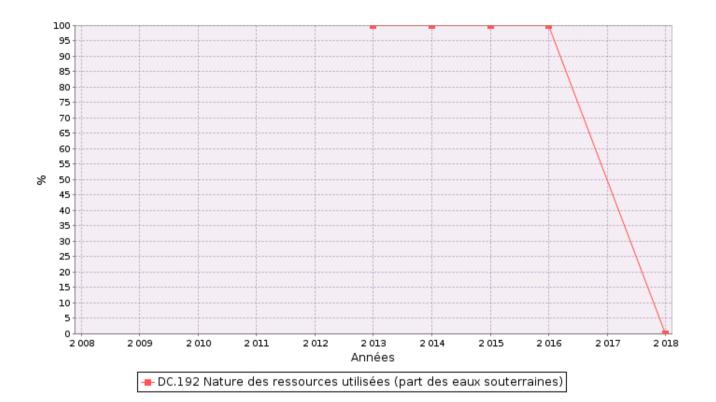


Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2018 (0 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
[nom de la ressource]					
[nom de la ressource]					
Total					

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.



## 1.5.2. Achats d'eaux brutes

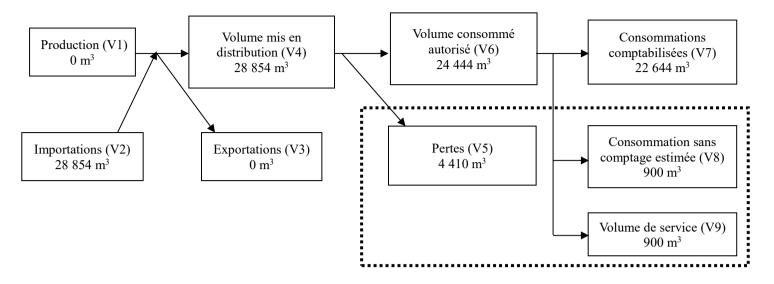


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Observations
Total			

#### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



#### 1.6.2. Production

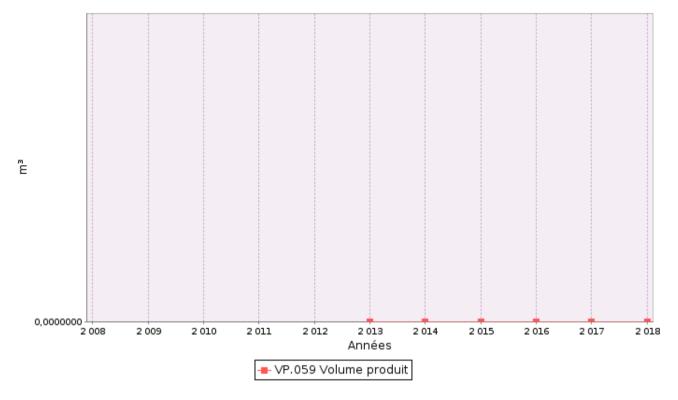


Le service a stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Ressource 1				
Ressource 2				
Total du volume produit (V1)	0	0	%	



# 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total d'eaux traitées achetées (V2)	38 917	28 854	-25,9%	80

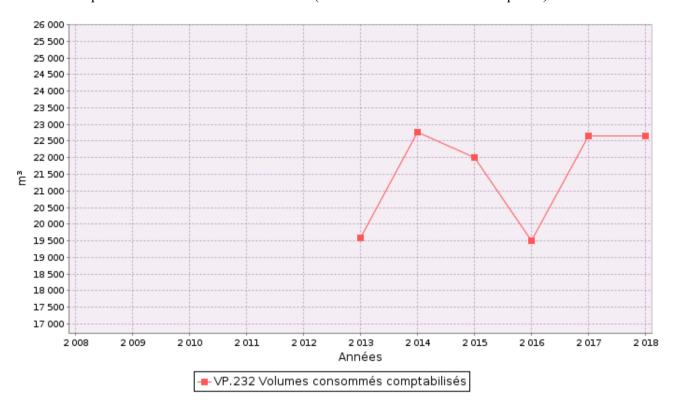
## 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	22 644	22 644	0%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V7)	22 644	22 644	0%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

<sup>(2)</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques : les volumes comptabilisés domestiques pour 2018 correspondent à 13 mois de consommation. ( dû à un retard de relevé de compteurs).



# 1.6.5.

#### Autres volumes

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	800	900	12,5%
Volume de service (V9)	800	900	12,5%

#### 1.6.6.

#### Volume consommé autorisé

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	24 244	24 444	0,8%

#### 1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 10 kilomètres au 31/12/2018 (10 au 31/12/2017).

# 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2018
	€ au 01/01/2019

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60 €	62 €						
Abonnement <sup>(1)</sup> DN								
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³ de 0 à 100 m³	1,65 €/m³	1,75 €/m³						
Prix au m³ de 101 à 250 m³	1,3 €/m³	1,3 €/m³						
Prix au m³ au-delà de 250 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³						
Autre :	€	€						
Taxes et rede	vances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	0 %	0 %						
Redevances								
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³						
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	0,29 €/m3						
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³						
Autre :	€/m³	€/m³						

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe revenant à la collectivité : une erreur de frappe a été commise sur l'abonnement + location compteur lesquels sont de 62 euros par an depuis 2017

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

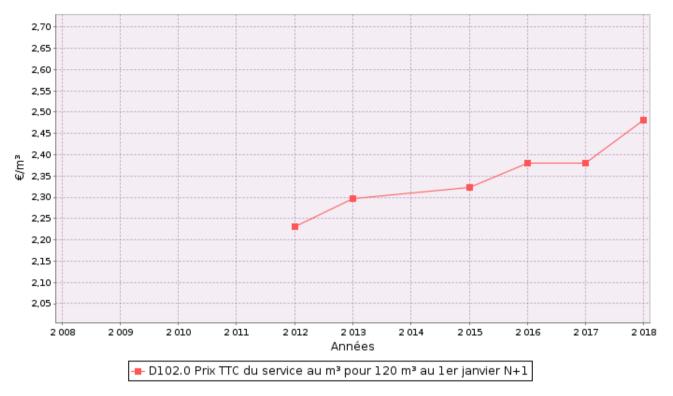
Les	Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :								
	Délibération du	//	effective à compter du//	fixant les tarifs du service d'eau potable					
>	Délibération du	/ /	effective à compter du/_/_	fixant les frais d'accès au service					
>	Délibération du	/_/	effective à compter du/_/_	fixant					
>	Délibération du	/ /	effective à compter du //	fixant					

# 2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	60,00	62,00	3,3%			
Part proportionnelle	191,00	201,00	5,2%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	251,00	263,00	4,8%			
Part du délégataire <i>(et</i>	n cas de délégation de s	ervice public)				
Part fixe annuelle			%			
Part proportionnelle			%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%			
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%			
VNF Prélèvement :			%			
Autre :			%			
TVA			%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	34,80	34,80	0%			
Total	285,80	297,80	4,2%			
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,38	2,48	4,2%			



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m³	Prix au 01/01/2019 en €/m³
Clermont		

Les volumes consommés sont relevés avec	une fréquence :
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fréque	ence:
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Pour chaque élément du prix ayant évolu-	18 sont dem³/an (m³/an en 2017).  é depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de tation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 50 474 € (46 893 € au 31/12/2017).

# 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	5	0	4	0
Paramètres physico-chimiques	5	0	4	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

# 3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	<b>NUX</b>		
			I
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX	•	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points	Non	0
moins la moitié du linéaire de réseaux	non: 0 point	11011	Ů

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

#### 3.3.Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

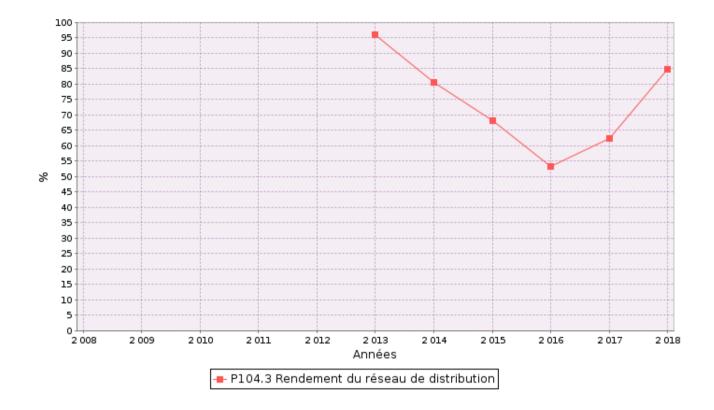
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	62,3 %	84,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,64	6,7
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	58,2 %	78,5 %



#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (4,5 en 2017).

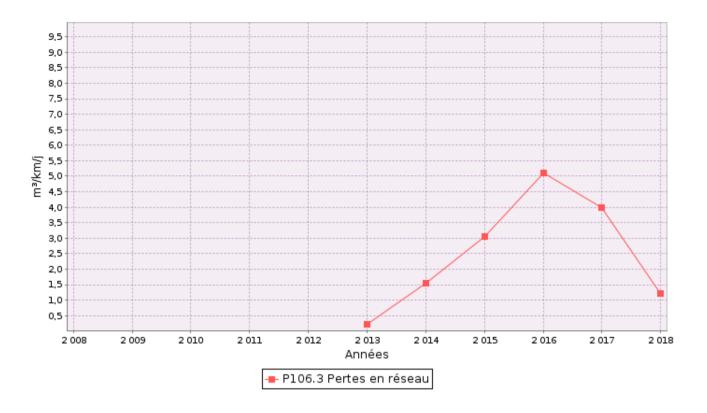
#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m<sup>3</sup>/j/km (4 en 2017).



#### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 1,8 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 3,6% (3 en 2017).

#### 3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2017).

# 4. Financement des investissements

#### 4.1.Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10~\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans		
l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de		
branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 270	29 000
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

#### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

#### 4.4.Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de  $\epsilon$  (  $\epsilon$  en 2017).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

## à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

# 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu		demandes d'abandon de créance et en a accordé .	
480 € ont été abandonnés et/ou	versés à ı	un fonds de solidarité, soit 0,0212 €/m³ pour l'année 2018 (0 €/m³ en	2017).

#### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	455	455
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,38	2,48
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62,3%	84,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4,5	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	3%	3,6%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0212